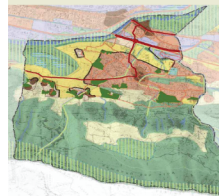


UNE PROPOSITION **JUSTE ET FORTE** POUR L'INTERET GENERAL



Mise en place d'une contribution sur la cession de terrains devenus constructibles

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU), le classement de 43 hectares de terrains en zone constructible implique de lourdes conséquences financières pour la commune qui devra financer les équipements publics nécessaires à la bonne intégration des nouveaux Clairois.

La loi d'engagement national pour le logement de 2006 permet à notre commune (sur délibération du conseil municipal) d'instituer une contribution sur la vente de terrains nus nouvellement classés en zone constructible. Des exonérations sont prévues.

La contribution de 10 % est assise sur un montant égal au 2/3 du prix de cession du terrain.



Pourquoi cette loi ? Cette mesure a été instituée pour permettre aux collectivités de **recupérer une partie de la plus-value** (jusqu'à 100 fois le prix initial) réalisée par le propriétaire suite à la vente d'un terrain lorsqu'il est classé en zone constructible.

La France est quasiment le seul pays d'Europe où la totalité de la plus-value est perçue par le propriétaire. Une enquête nationale réalisée en 2006 auprès des élus locaux a révélé **que 72% se prononcent en faveur de l'instauration** d'un système de redistribution aux communes.

Cela permettrait pour **CLAIX** :

- **5 à 6 millions €** (*)
de recettes supplémentaires
- **De ne pas augmenter les taxes locales pour les 5 prochaines années**

(*) Estimation réalisée sur la base de la cession à titre onéreux de l'ensemble des terrains rendus constructibles à partir du PLU du 29/11/2007 et des statistiques immobilières des notaires de l'Isère au 30/06/08

Les 7 conseillers municipaux du groupe d'opposition «Vivre Ensemble à Claix», qui ont demandé au maire l'inscription de cette proposition au prochain conseil municipal, soutiendront fortement cette mesure que de nombreuses communes iséroises ont déjà votée.

Qu'en sera-t-il des 22 élus de la majorité ?



«Je vous donne rendez-vous lors du prochain conseil municipal le **18 février 2009 à 19h (mairie)** pour défendre cette mesure si nécessaire à notre commune. »

Michel CUARESMA

Président du groupe d'élus « Vivre Ensemble à Claix »

Téléchargement des textes de loi et de la liste des communes de l'isère concernées à ce jour : www.vivre-ensemble-claix.fr



Le débat d'orientation budgétaire 2009 a eu lieu lors du conseil municipal du 18 décembre 2008. Ce dernier devait nous permettre d'avoir, d'une part les choix majeurs de la collectivité en termes d'investissements, et d'autre part l'évolution de la fiscalité locale.

Qu'est ce que l'on a appris ?

- **Une évolution de la pression fiscale possible jusqu'à 8%.**
- **950 000 € consacrés à la voirie.**
- **Aucune perspective ni études préalables concernant la construction d'un futur équipement dédié à la culture.**

Ce que l'on a proposé (quelques exemples) ?

- **Une pause fiscale. Pas d'augmentation des taxes, voire même une diminution des taux.**
- **Des charges générales maîtrisées et réduites pour certaines (par exemple des dépenses liées aux fêtes et aux cérémonies).**
- **Concentrer nos ressources en matière d'investissements et éviter le « saupoudrage » pour être efficace.**